Cabinet
JEAN-LUC SAAS
Gestion immobilière par
COMMISSAIRE DE JUSTICE

FORMULES DE GESTION LOCATIVE : *Déductible des impôts fonciers, négociable à partir de 3 lots*

Gestion administrative et comptable (Formule Initiale 6.80% TTC)

- Quittancement / Encaissement / Relances
- Règlement des factures courantes et des appels de fonds syndic
- Révision annuelle des loyers
- Délivrance appel de loyers/ reçu et comptes rendus de gestion
- Régularisation des charges
- Etat des lieux et décompte de sortie
- Aide à la déclaration des revenus fonciers
- Suivi et relance des assurances, entretien chaudière et ramonage
- Conseil juridique (droit des baux, copropriété et contentieux)
- Commande des diagnostics à tarif négocié

Gestion administrative, comptable et technique (Formule Complète 9% TTC)

Comprend tous les services inclus dans la Formule Initiale ainsi que :

- Gestion des travaux courants, petites réparations et paiement
- Gestion des gros travaux (jusqu'à 5 000 €) et établissement des dossiers de subvention (Suivi travaux sur devis au-delà de 5 000 €)
- Etablissement si besoin d'un plan amiable d'apurement en cas d'impayés
- Constitution des dossiers de mise en recouvrement ou de résiliation du bail
- Suivi des sinistres y compris Assurance GLI

Gestion d'une maison d'habitation : • Formule Initiale : 5.50% TTC • Formule Complète : 7% TTC

MISES EN LOCATION :

- **Habitation** : Constitution d'un dossier de mise en location avec publicité, visites, sélection des locataires, état des lieux d'entrée et rédaction du bail/cautionnement : **honoraires limités à un mois de loyer**
- **Frais de publication d'annonce :** forfait 60 € TTC
- **Garage, stationnement, cave** : 160 € TTC à partager par moitié entre le bailleur et le locataire
- **Commercial** : 2 mois de loyers hors charges, négociable au cas par cas entre les parties

SERVICES ANNEXES :

- Assurance loyers et charges impayés (y compris dégradations immobilières jusqu'à 10 000 €, frais de procédure et protection juridique) : Forfait 2.80% sur loyer et charges
- Etat des lieux seul : 3 €/m² par partie
- Taux horaire vacations évènement exceptionnel hors forfait : 96 € TTC
- Forfait pour rédaction unique d'un contrat de bail d'habitation personnalisé et d'un acte de cautionnement : 300 € TTC à la charge du bailleur
- Rédaction d'un bail commercial/professionnel (hors aide à la négociation) : forfait 680.00 € HT/ bailleur
- Consultation juridique : 144 € TTC/heure

BAREME HONORAIRES DE VENTE *

Cabinet
JEAN-LUC SAAS
Gestion immobilière par
COMMISSAIRE DE JUSTICE

TRANCHE DU PRIX DE VENTE	TAUX D'HONORAIRES TTC PAR TRANCHE **
Inférieur à 80 000€	forfait de 6 000€
De 80 001 € à 150 000€	8.00%
De 150 001€ à 250 000€	7.00%
De 250 001€ à 350 000€	6.00%
De 350 001€ à 450 000€	5.00%
Au delà de 450 001€	4.00%
Vente d'un garage	2 500€

* Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives. Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

** TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20 %. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.